

Groupe de travail TMF à la DGDDI

lundi 10 octobre 2022 à Montreuil

Des opacités à lever rapidement dans

la poursuite du transfert des missions fiscales...



La Directrice générale a présenté les évolutions attendues sur les personnels, les structures et le calendrier des transferts suite aux annonces ministérielles du 19 septembre 2022.

En données brutes, 154 emplois ne seront pas transférés, soit 22 % du volume initialement prévu. En revanche, toutes les structures restent impactées par le TMF.

Pour l'UNSA Douanes et la CGC Douanes, ce revirement constaté dans l'ampleur du transfert valide notre opposition à cette restructuration manifestée depuis 2020. Nous avons d'ailleurs exprimé notre inquiétude sur l'accompagnement des transferts, dont le délai s'étale désormais jusqu'en 2027.



La Direction Générale a tenu ce groupe de travail pour donner suite aux annonces ministérielles du 19 septembre dernier, concernant le transfert des missions fiscales (TMF, à lire [ici](#)), en axant ses travaux sur deux aspects : l'impact sur les structures et les emplois, et la sécurisation et accompagnement des transferts.

Si les décisions du ministre avaient bien répondu à nos demandes pour préserver une part des missions douanières, cela n'a pas remis en cause notre désapprobation du TMF. Nous restons convaincus que les missions fiscales étaient menées efficacement au sein de la DGDDI.

Le combat de l'intersyndicale aurait tout de même permis, en données brutes, de préserver 154 emplois, soit près de 22 % des effectifs initialement concernés par le TMF. Cela n'affectera pas les mutations pour restructuration déjà prononcées. Il reste cependant une dizaine d'agents en cours de restructuration pour lesquels la DRH s'est engagée à proposer un suivi personnalisé.

En revanche, l'UNSA Douanes et la CGC-Douanes ont exprimé leur vive inquiétude sur l'accompagnement du transfert des missions définitivement remises à la DGFIIP. Les délais s'étalent désormais jusqu'en 2027, or nous avons pris un engagement en avril, au bénéfice des agents touchés par les réformes, pour qu'ils puissent se réorienter professionnellement dès maintenant. Il est hors de question qu'ils payent en plus les attermolements du gouvernement dans le traitement de ce dossier. Quant au recours possible aux agents de Paris Spé, il faudrait pour ça avoir réglé le problème de sous-effectifs liés au Brexit car beaucoup de ces agents sont encore fortement mobilisés pour pallier le manque de recrutements.

L'impact sur les structures et les emplois

Nous avons obtenu une vue comparative des suppressions de charge de travail calculées en ETP entre ce qui avait été programmé en 2019 et ce qui ressort des nouveaux calendrier et périmètre de transfert décidés en 2022. L'impact y est double :

- sur le périmètre avec seulement les amendes judiciaires transférées à la DGFIIP ainsi qu'un partage de compétence sur la TICPE ;
- sur le calendrier avec un éloignement des dates de transfert.

De fait, si les structures impactées sont inchangées par rapport au précédent schéma (services spécialisés fiscalité énergétique, RI, SND2R, bureau de Lesquin et SNRP de Boissy),

bien des choses évoluent pour les personnels. Sur 702 ETP de charge de travail à transférer à horizon 2024, la DG l'évalue à présent à 548 ETP à horizon 2025/2026.

Pour l'UNSA Douanes et la CGC-Douanes, ce revirement constaté dans l'ampleur du transfert valide notre opposition à cette restructuration que nous avons manifesté depuis 2020, même si l'arrêt total des transferts n'a malheureusement pu être retenu.

Un problème de taille apparaît avec l'étalement supplémentaire du calendrier de mise en œuvre : comment tenir la mission jusqu'au bout ?

Il aura alors fallu une intervention « droit au but » de l'UNSA Douanes pour faire réagir la Directrice générale, permettant ainsi de lever un certain flou.



Groupe de travail TMF à la DGDDI

lundi 10 octobre 2022 à Montreuil

Des opacités à lever rapidement dans
la poursuite du transfert des missions fiscales...



A notre intervention pour réaffirmer la garantie pour les agents de faire jouer les accords du 4 avril, la Directrice Générale a répondu que les DI allaient réévaluer le périmètre des agents concernés et définir le nouveau calendrier.

Dès lors, si un agent souhaite partir sur un poste choisi, l'administration l'inciterait à attendre le moment opportun. Ainsi, **l'agent aurait une garantie incitative pour partir à une date définie.** Mais elle a clamé haut et fort que l'accord serait bien respecté malgré cet « aménagement » et qu'en aucun cas, un agent restructuré ne serait bloqué s'il veut quitter son poste dès maintenant !

Cette révision de la restructuration des missions fiscales sera actée dans un nouveau CTR ou CSA. **L'UNSA Douanes et la CGC-Douanes se préoccupent dans ce cadre de défendre les droits des agents qui passent par le respect de l'accord du 4 avril 2022.**

La sécurisation et accompagnement des transferts

Tous les services concernés par le TMF voient leur charge de travail moins diminuer que ce qui était prévu, hormis le SND2R qui perdra au final toute la charge de travail (48 ETP). Sans que nous puissions connaître le service ciblé, **la Directrice Générale assure qu'une démetropolisation de mission vers Metz compensera la perte des 48 ETP.**

Pour les autres bureaux, l'écueil principal est de pouvoir prendre en compte la surcharge de travail que la progressivité étendue du calendrier des transferts fera peser sur les services.

En 2021 et 2022 la charge de travail avait été manifestement sous-évaluée, engendrant ainsi des tensions sur les services et leurs agents. La Directrice générale souhaite éviter que cela se reproduise. Aussi, a-t-elle demandé aux DI une étude d'impact tenant compte de ces périodes de transition énergivore en charge de travail.

La finalité sera de trouver les emplois pour couvrir cette période supplémentaire. **Là où la Directrice Générale affirme qu'il ne s'agit pas d'un problème budgétaire, puisqu'il n'y a pas suppressions mais transferts d'emplois, nous pensons au contraire que c'est le vrai problème.** Cette opération nécessitera un volant supplémentaire d'emploi jusqu'en 2026 afin d'assurer la transition dans de bonnes conditions.

En plus de notre inquiétude sur l'étalement du calendrier des transferts (voir en introduction), **nous avons signalé que cette évolution pouvait remettre en cause les choix des agents déjà engagés sur une reconversion.**

Nous avons aussi réitéré notre mise en garde quant à l'adaptabilité des outils de la DGFIIP et surtout, **la nécessité d'améliorer la communication de nos résultats de contrôle, dès lors qu'il vient à générer une liquidation supplémentaire.** Le simple BTI nous apparaît totalement suranné pour fiabiliser le recouvrement issu du travail réalisé par les douaniers.

Enfin, nous déplorons l'absence totale d'information en lien avec l'activité CI. Nous avons notamment rappelé l'importance d'accompagner dans cette évolution, les petits producteurs qui font vivre le terroir en région.

Ce Groupe de travail a permis d'observer que le chantier lié au TMF est loin d'être terminé. La DG annonce plusieurs ateliers dans les mois qui viennent pour trouver des solutions adaptées aux nombreux problèmes soulevés par les représentants des personnels. Pour notre part, notre priorité reste le bon respect des droits accessibles aux agents en matière d'accompagnement. Les difficultés liées au calendrier sont du fait de nos dirigeants, c'est à eux de mettre les moyens nécessaires pour y remédier.

